

Rencontre  
Associations / DREAL du  
18 décembre 2015

# Granulats marins

*Yoann TERLISKA (SRNT)*



# Historique

---

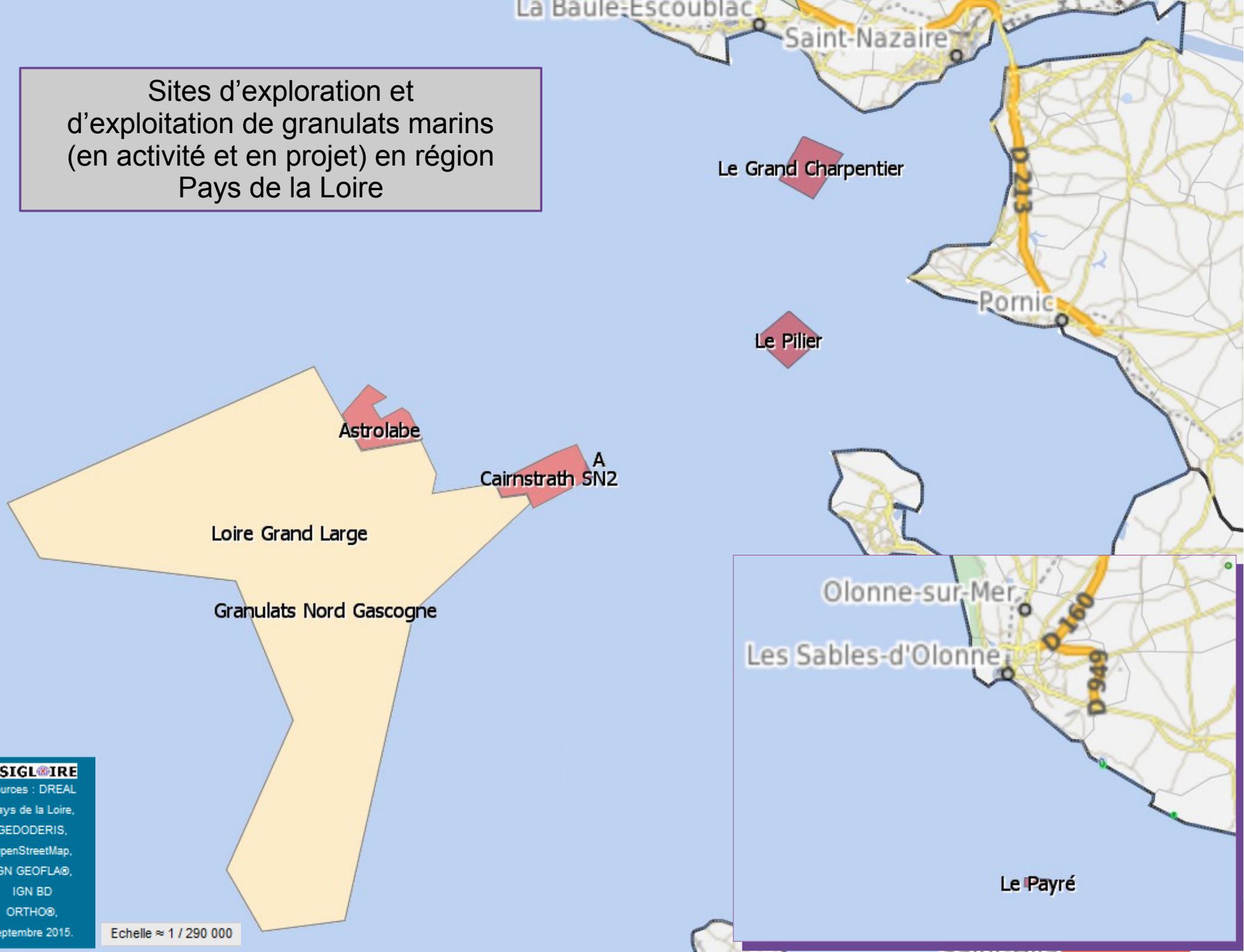
De **2007** à **2009** : dépôts de dossiers de demandes de **concessions** dans le secteur de **Cairnstrath** (Cairnstrath A, Cairnstrath SN2, Cairnstrath B). Dossiers déposés par des entreprises locales pour anticiper la fin du Pilier (2018). Instruction locale des dossiers confiée au préfet de la Vendée, avec l'assistance technique de la DREAL Pays de la Loire.

Parallèlement, dans un secteur proche :

- **2009** : dépôt du dossier **Astrolabe** (concession)
- **2010/2012** : dépôts de deux dossiers concurrents de PER (recherches) **PER Granulats Nord Gascogne** et **PER Loire Grand Large**

Contexte local difficile (Xynthia, pêche). Un arbitrage interministériel est demandé par le préfet de la Vendée.

Sites d'exploration et  
d'exploitation de granulats marins  
(en activité et en projet) en région  
Pays de la Loire



**SIGLOIRE**

Sources : DREAL

Pays de la Loire,

GEDODERIS,

OpenStreetMap,

IGN GEOFLA®,

IGN BD

ORTHO®,

septembre 2015.

Echelle ≈ 1 / 290 000

# Situation actuelle

---

En **2013** et **2014** : réunion de concertation régionale et arbitrage interministériel qui ont abouti aux décisions suivantes :

- reprendre l'instruction des dossiers Cairnstrath sur des projets réduits (périmètre, volume, durée) et répondant aux questions soulevées. Volume équivalent à celui autorisé au Pilier ;
- élaborer des documents d'orientations en matière de gestion durable des granulats marins pour chaque façade ;
- poursuivre l'instruction locale du dossier Astrolabe. Cependant aucune décision ne sera rendue sur le dossier par le ministère tant que les documents d'orientation ne sont pas élaborés.
- poursuivre l'instruction locale des PER (recherches) qui pourront alimenter les documents d'orientations.

# Situation actuelle

---

Fin **2015** : nouvelle réunion de concertation sur les dossiers **Cairnstrath** réduits. Dossiers envoyés au ministère de l'écologie pour l'instruction nationale.

A venir, en **2016** :

- réunion de concertation sur les dossiers de **PER Granulats Nord Gascogne** et **Loire Grand Large** ;
- poursuite de l'instruction locale du dossier **Astrolabe** (en portant une attention particulière sur la frayère à soles) ;
- parution du guide national sur l'élaboration des documents d'orientations de gestion durable des granulats marins
- élaboration des DOGGM (en concertation avec toutes les parties prenantes).

\*\*\*\*\*